



RÉGIME D'ENCOURAGEMENT À L'ÉDUCATION PERMANENTE (REEP) DEMANDE DE RETIRER DES FONDS D'UN REER

- Utilisez ce formulaire pour faire un retrait de votre REER dans le cadre du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP). Remplissez la partie 1 et donnez le formulaire à l'émetteur de votre REER.
- Pour obtenir plus de renseignements, y compris les conditions d'admissibilité au REEP, consultez le guide RC4112, *Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)*.

Partie 1 – Remplissez cette partie si vous voulez faire un retrait REEP de votre REER

Nom	Numéro d'assurance sociale	
Adresse		
Ville	Province ou territoire	Code postal
Qui est l'étudiant? (cochez une case) Vous <input type="checkbox"/> Votre époux ou conjoint de fait <input type="checkbox"/>		
Si vous avez coché « votre époux ou conjoint de fait », inscrivez son nom et son numéro d'assurance sociale.		
<p>1. L'étudiant est-il inscrit à un programme de formation admissible dans un établissement d'enseignement agréé ou a-t-il reçu une lettre l'invitant à s'inscrire avant mars de l'année suivante à un tel programme? Consultez le guide RC4112, <i>Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)</i>, pour connaître la définition de « programme de formation admissible » et d'« établissement d'enseignement agréé ».</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> <i>Allez à la question 2.</i> Non <input type="checkbox"/> <i>Vous ne pouvez pas faire de retrait. Ne remplissez pas le reste de ce formulaire.</i></p>		
<p>2. L'étudiant est-il inscrit à temps plein ou à temps partiel?</p> <p>À temps plein <input type="checkbox"/> <i>Allez à la question 4.</i> À temps partiel <input type="checkbox"/> <i>Allez à la question 3.</i></p>		
<p>3. L'étudiant satisfait-il à l'une des conditions pour étudier à temps partiel en raison d'une déficience? (Consultez le guide RC4112, <i>Régime d'encouragement à l'éducation permanente [REEP]</i>)</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> <i>Allez à la question 4.</i> Non <input type="checkbox"/> <i>Vous ne pouvez pas faire de retrait. Ne remplissez pas le reste de ce formulaire.</i></p>		
4. Combien voulez-vous retirer?		_____ \$ A
5. S'agit-il de votre premier retrait REEP cette année?		_____ \$ B
Si le total des lignes A et B dépasse 10 000 \$, l'émetteur du REER prélèvera de l'impôt sur l'excédent. Vous devrez inclure la partie du retrait qui dépasse 10 000 \$ comme revenu, dans votre déclaration de revenus.		
6. Combien avez-vous retiré dans le cadre du REEP dans les années passées pour votre participation courante? Ne tenez pas compte des montants que vous avez remboursés à vos REER à la suite d'une participation précédente au REEP. Si le total des lignes A, B et C dépasse 20 000 \$, l'émetteur du REER prélèvera de l'impôt sur l'excédent. Vous devrez inclure la partie qui excède 20 000 \$ comme revenu, dans votre déclaration de revenus.		_____ \$ C
7. Quel est le numéro de contrat du REER duquel vous voulez faire le retrait REEP?		_____
J'atteste que les renseignements fournis dans la partie 1 sont exacts et complets.		
_____		_____
Signature du demandeur		Date

Partie 2 – Doit être remplie par l'émetteur du REER

- **Ne nous envoyez pas** de copie de ce formulaire. Cependant, gardez-en une pour vos dossiers.
- Prélevez l'impôt si le total des lignes A et B dépasse 10 000 \$ ou si le total des lignes A, B et C dépasse 20 000 \$. Prélevez l'impôt seulement sur l'excédent.
- Déclarez les montants retirés à la case 25 d'un feuillet T4RSP, que vous émettez au nom du propriétaire du REER pour l'année du retrait.
- Pour en savoir plus sur la façon de déclarer les retraits REEP, consultez le *Guide T4RSP et T4RIF*.

Nom de l'émetteur du REER	Nom et titre de la personne-ressource		
Adresse	Ville	Province ou territoire	Code postal
Numéro de téléphone ()	Montant retiré	Date du retrait Année Mois Jour	